



Constat abandon domicile conjugal

Par **Guylaine Buteau_old**, le **28/11/2007** à **15:08**

Mon mari a quitté le domicile conjugal le 18 septembre 2007.

Il vit actuellement dans notre maison secondaire à 2000 kms, au sud du Portugal.

Même s'il assure "financièrement", je suis depuis cette date, seule à assumer nos 2 enfants de 18 et 17 ans, encore au lycée, l'entretien de notre grande maison, l'administratif, et mon travail.

Me conseillez-vous de faire constater cet abandon pour me protéger si la situation tournait mal, et si oui, comment?

Un huissier de justice peut-il le faire à ma demande, et de quels éléments doit-il disposer pour constater l'abandon du domicile?

Je vous remercie pour vos conseils.

Cordialement,
Guylaine